

Séchage

Ce procédé consiste à maintenir les bois dans une ambiance contrôlée pour une durée de 2 à 12 jours, l'objectif étant d'abaisser leur humidité aux niveaux de siccité requis.

La période de séchage varie en fonction de l'essence, de l'épaisseur et de l'humidité initiale.

Avantages du séchage :

- Stabilité dimensionnelle améliorée
- Phénomènes de retrait et de tuilage des bois limités
- Bois amenés à la siccité requise à leur mise en œuvre

Sivalbp est équipé de six séchoirs, de différentes capacités, totalisant un volume utile de 700m³ et permettant de sécher jusqu'à 48000m³ de sciages par an.

Sivalbp valorise ses propres déchets bois pour produire l'énergie nécessaire au séchage.